



NÉGOCIATIONS AREVA NC : L'INFORMATION DES SALARIÉS



● Salaires

INFO N°1

Réunion du 9 Mars 2017

Concernant les négociations salariales, cette première journée de réunion a uniquement servi à étudier le bilan 2016 en matière « d'évolution salariale » et « d'égalité professionnelle ».

Il ne pouvait en être autrement puisqu'il faut attendre de savoir si l'accord « Contrat Social » Groupe NAH sera signé majoritairement par les Organisations Syndicales avant le 28/03/2017.

En effet, celui-ci détermine l'enveloppe destinée aux différentes augmentations (générales et individuelles).

Cet accord prévoit un budget socle de 1,3% de la masse salariale de chaque société du groupe (salaire annuel brut de base des salariés présents au 31/12/2016), décomposé de la façon suivante :

- 1) Augmentation Générale de 1% pour les Mensuels,
- 2) Avancement Individuel de 0,7% pour 90% des Ingénieurs et Cadres,
- 3) Budget maximum de 1,6% de la masse salariale par entité.

Autrement dit, en tenant compte de l'évolution de la prime d'ancienneté et des avancements individuels, il reste une enveloppe de 0,3% à négocier aux bornes du périmètre AREVA NC.

Pour FO, l'application de l'accord AREVA NC devra se faire au 01/01/2017 (avec effet rétroactif) et tout doit être fait au maximum pour favoriser les augmentations générales.

La Direction n'a pas manqué de rappeler à plusieurs reprises que sans accord Groupe NAH, elle appliquera des mesures unilatérales.

Informations complémentaires :

AREVA NC Salaire de base moyen par catégorie (en €)	Au 30/11/2015	Au 31/12/2016	Evolution en %
Ingénieurs et Cadres	5269	5177	- 1,75
Agents de Maîtrise	2987	2941	- 1,54
Employés Administratifs	2451	2451	-
Techniciens	2436	2418	- 0,75
Ouvriers	2339	2331	- 0,36

Budget 2016 promotions /mobilités	% consommé	Nb de bénéficiaires	Montant moyen mensuel
LA HAGUE	114	473	83 €
MALVESI	110	34	89 €
MARCOULE	91	87	75 €
MELOX	90	94	91 €
PARIS	140	38	267 €
TRICASTIN	95	140	99 €

Egalité Professionnelle :

Alors que les Directions de différents Établissements affirment ne plus pouvoir régulariser les situations de salarié(e)s en matière d'égalité professionnelle, la Direction Générale a annoncé que seulement 80% du budget 2016 a été utilisé !

(59 bénéficiaires pour un montant moyen de 55 €).

Pour FO, avant de savoir comment le budget 2017 de 0,03% de la masse salariale va être distribué, il faut solder le reliquat 2016 et rattraper au plus vite les inégalités déjà constatées.

Prochaines réunions

Intéressement : 23/03/2017

Salaires : 06/04/2017

● Intéressement

La Direction veut plafonner l'Intéressement à 4% de la masse salariale avec un montant total Intéressement/Participation de 9% (12% si l'accord « Contrat Social » NAH est majoritairement signé).

FO a déjà revendiqué le déplafonnement de ces 4% en cas de meilleurs résultats positifs de l'Entreprise.

Concernant le critère Santé/Sécurité, nous avons demandé à supprimer la notion d'accidents du travail et de prendre en compte, par exemple, les formations nécessaires et les budgets alloués.

Il faudra aussi être vigilants sur le nombre et la véracité des critères financiers.

De plus, la Direction parle de trois critères « locaux » (Établissements) avec un Intéressement soumis aux résultats de l'Entreprise !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !